

ESPACE COS LAMARTINE

L'ESPACE COS Lamartine regroupe différents services dédiés aux personnes qui vivent à domicile sur le territoire Var Ouest.

Ce dispositif est porté par le centre gériatrique COS Beauséjour, un établissement de la Fondation COS Alexandre Glasberg.



LA FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Reconnue d'utilité publique, La Fondation COS Alexandre Glasberg gère plus de 80 établissements et services en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de précarité. Acteur important dans le champ de l'action médico-sociale, sanitaire et sociale en France, la Fondation regroupe plus de 3200 salariés et accompagne chaque année près de 12 000 personnes. Son objectif est de tisser du lien avec et autour de la personne, de préserver sa dignité et de favoriser son autonomie.

Pour en savoir plus : www.fondationcos.org

NOTRE SECTEUR D'INTERVENTION



ESPACE COS Lamartine

SUPLÉANCE À DOMICILE

RELAYAGE & TEMPS LIBÉRÉ

Une offre de prises en soins au domicile de la personne âgée pour le répit de l'aidant



Vous vous occupez au quotidien d'un parent ou d'un proche à domicile en situation de dépendance ?

Nous sommes là pour vous sur le territoire de Hyères, La Londe les Maures, Pierrefeu du Var, Solliès-Pont, La Farlède, La Crau, La Valette, La Garde, Le Pradet, Carqueiranne.

Porté par le Centre Gériatrique COS Beauséjour

VOUS RENSEIGNER

ESPACE COS LAMARTINE
6, boulevard Chateaubriand
83400 HYÈRES

☎ 04 22 59 04 00

☎ 07 77 28 84 59

✉ cautran@fondationcos.org

🌐 www.espacecoslamartine.sante-paca.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi & vendredi - de 9h00 à 16h30

Mardi & jeudi - de 13h00 à 16h30





LE RELAYAGE

Ce service permet de faire intervenir un professionnel à domicile, jusqu'à 15 jours (consécutifs ou non) renouvelables une fois par an, pour offrir un temps de répit à l'aidant qui s'occupe d'une personne en situation de dépendance..

Critères d'inclusion :

- L'aidant doit vivre au domicile de la personne aidée.
- L'aidant doit présenter un épuisement ou devoir se faire hospitaliser pour partir du domicile.
- La personne aidée doit avoir + de 60 ans.
- La personne aidée doit présenter des troubles cognitifs et une dépendance (GIR 1 à 4).
- Le logement doit pouvoir offrir un couchage pour le relayer de nuit.

COÛT FINANCIER

Financement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Reste à charge de la famille de 20€ / jour.

(Tarif année 2025)



NOS MISSIONS

- Proposer un accompagnement afin de permettre à l'aidant de prendre du répit ou de prendre soin de lui au niveau médical.
- Prendre le relais au domicile de la personne âgée en effectuant les tâches quotidiennes de l'aidant pendant son absence (courses, repas, etc.).
- Réaliser un projet individualisé en fonction des besoins de l'aidant et de la personne aidée en mettant en place des activités thérapeutiques au domicile.

**Nous ne nous substituons pas aux aides déjà mises en place au domicile*



NOTRE ÉQUIPE

UNE COORDINATRICE SUPPLÉANCE À DOMICILE :

Une interlocutrice privilégiée pour la mise en place du projet, pendant et après la période de prise en soins. Elle se déplace au domicile pour simplifier les démarches.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LA SUPPLÉANCE À DOMICILE :

Une équipe formée sur les troubles cognitifs et troubles du comportement dans les maladies neurodégénératives.



TEMPS LIBÉRÉ

Ce service ponctuel permet pendant quelques heures d'avoir une personne au domicile pour faire des ateliers thérapeutiques avec son proche afin de prendre du temps pour soi (repos, rendez-vous médicaux, activités extérieures, etc.)

Critères d'inclusion :

- L'aidant doit vivre au domicile de la personne aidée.
- L'aidant doit présenter un épuisement ou des rendez-vous médicaux.
- La personne aidée doit avoir + de 60 ans.
- La personne aidée doit présenter des troubles cognitifs et une dépendance (GIR 1 à 4).
- L'aidant peut rester au domicile pendant cette prise de soins.

COÛT FINANCIER

Financement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Pas de reste à charge pour la famille.

